

### DELIBERATION - 09/2026

#### OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 08 juillet 2026 à 17 heures.

Étaient présents : **Monsieur Fabrice ESCURE**, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Marlène LALOGÉ**, conseillère départementale suppléante de Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, , **Madame Sylvie TUYERAS**, vice-présidente du Conseil départemental; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE ; **Monsieur Pascal BUSSIÈRE**, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Michel CUBERTAFOND, Conseiller départemental ; **Monsieur Philippe LACROIX**, Maire d'Oradour sur Glane ; **Monsieur Benoît SADRY**, Président de L'ANFMOG ; **Madame Francine BRISSAUD**, secrétaire de l'ANFMOG.

Étaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : **Madame Annick MORIZIO**, vice-Présidente du conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE ; **Monsieur Claude MILORD**, Vice-président de l'ANFMOG à Monsieur Benoît SADRY.

Étaient absents, excusés : **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Sophie BROCAS**, préfète de région Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, Sénateur honoraire.

Assistaient : **Madame Bernadette ROBERT**, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

#### I. EXPOSÉ

Par délibération du 20 juillet 2021, le Conseil d'administration du CMO a donné à son Président la possibilité de souscrire une ligne de trésorerie à hauteur de 400 000 € annuels.

Si le CMO avait auparavant eu besoin de souscrire des lignes de trésorerie ; depuis 2021, il n'avait pas été nécessaire de recourir à ce dispositif.

Considérant que la période de travaux génère une diminution des recettes conséquentes qui influe fortement sur la trésorerie disponible, et afin de sécuriser notamment le paiement des salaires mais également la continuité du service, Monsieur le Président informe le Conseil d'administration de la mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant annuel de 300 000 €.

Les principales caractéristiques de cette ligne sont les suivantes :

- Taux fixe 3.34 %
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Commission d'engagement : 0,10 %
- Commission de non-utilisation : 0,15 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts

## **II. PROPOSITION**

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir prendre acte de cette décision.

## **III. DECISION**

Le Conseil d'Administration, **PREND ACTE** de l'ouverture d'une ligne de crédit pour un montant de 300 000€.

Pour extrait certifié conforme,  
A Oradour-sur-Glane, le 08/07/2026  
La Directrice



REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-288708514-20260708-LIGNE\_TRES\_